

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 3 (1867)

Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

LAUSANNE

1^{er} NOVEMBRE 1867

3^e année.

N^o 21.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE
et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey*, gérant de l'*EDUCATEUR*, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — Des bons rapports entre instituteurs. — De la nécessité de quelques réformes dans l'orthographe française (suite). — Musique populaire. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

DES BONS RAPPORTS ENTRE INSTITUTEURS

Sous le titre, qui semble de prime abord plus français qu'allemand : « *Quelques mots sur la collégialité* ⁽¹⁾ », la *Gazette suisse des instituteurs* publie un article fort intéressant sur les rapports qui règnent parfois et qui devraient régner toujours entre les hommes de la classe enseignante. Après avoir rappelé à grands traits tout ce qui a été fait depuis 10 ans dans le but de resserrer les liens des hommes d'écoles, leur donner un esprit de corps et former un faisceau de leurs efforts réunis par le charme magique de l'*association*, l'auteur nous montre le succès couronnant l'œuvre et, dans la plupart des cantons, les instituteurs formant une phalange compacte et marchant en rangs serrés vers le progrès de l'éducation.

(1) Ce mot, qui se prononce en allemand *collégialité*, est relatif à *collègue* et non à *collège*. — C.-V.

Toutefois, dit la *Gazette suisse*, dans ce tableau plein de lumières il y a aussi des ombres. Le relâchement des bons rapports, le défaut de *collégialité* se fait surtout remarquer dans les grands établissements auxquels sont attachés un grand nombre d'instituteurs. La variété des branches, l'appréciation inégale de leur enseignement, le plus ou moins de préparation et la quantité plus ou moins grande de devoirs à corriger qu'exigent les diverses branches, l'échelonnement des classes en divers degrés, le nombre des leçons, et une foule d'autres choses de ce genre, sont de nature à altérer les rapports de la fraternité scolaire, surtout quand l'individu, s'isolant dans son égoïsme, perd de vue l'intérêt de l'ensemble. Viennent ensuite la jalousie qui s'attache aux succès d'un confrère, l'esprit de dénigrement qui croit se grandir en rapetissant autrui, cet esprit d'orgueil qui ne voit que lumière chez soi et ténèbres à côté de soi, la manie d'avoir toujours raison et de ne jamais avouer un tort, puis l'esprit de domination qui ne veut que des valets et ne peut souffrir l'indépendance du caractère. Il en résulte un état de guerre perpétuel qui tôt ou tard est connu du public et des autorités et peut avoir les suites les plus funestes pour les maîtres et pour les écoliers. Certainement, l'entente est plus difficile dans un grand établissement que dans une école desservie par un petit nombre de maîtres. Dans les écoles composées de plusieurs classes successives, la désunion se produit souvent en raison même du rapprochement. Si ces deux hommes vivaient à distance, ils seraient amis ; mais ils ont le malheur de se connaître trop et de n'être séparés que par un étage ou par une cloison. Que l'un d'eux porte le titre d'instituteur de la classe supérieure et l'autre de maître de la classe inférieure, que celui-ci ait un traitement plus élevé que celui-là, que l'inspecteur ait l'air de faire plus de cas de Félix que de Nicolas, ou que la commune ait l'air de priser Samuel plus qu'Abraham, et voilà deux hommes attelés au même char, poursuivant une œuvre commune et ayant le même intérêt, qui se tournent le dos et se déchirent à belles dents et à la grande joie de l'ennemi commun qui note leurs actions et recueille soigneusement leurs paroles accusatrices. « *Daobus litigantibus tertius gaudet*, » ce qui signifie qu'à quand deux individus se prennent aux cheveux, un troisième jouit à leurs dépens. Mais la passion aveugle nos belligérants et ils ne veulent pas voir le tort qu'ils font à leur école et à eux-mêmes.

Parfois, c'est la distinction des rangs qui trouble la bonne harmonie entre membres du corps enseignant. Ici, c'est le maître d'une école secondaire qui ne veut pas frayer avec un maître primaire ; plus loin, c'est le professeur de gymnase ou d'académie qui croirait déroger en traitant

d'égal à égal avec un instituteur élémentaire. De leur côté, les instituteurs de l'ordre inférieur regardent aussi parfois avec envie la position plus lucrative des hommes d'école d'un ordre plus élevé. Les derniers méprisent la science; les premiers ne comprennent pas l'importance de l'enseignement élémentaire et ne rendent pas justice aux efforts de ceux qui posent la base de tout l'édifice. Que de fois, par exemple, des professeurs, qui n'ont, au maximum, que 10, 20, 30 élèves, ne se rendent pas compte de la difficulté qu'il y a de faire marcher une école de 80 à 100 élèves et qui seraient dans le plus grand embarras, si on les appelait à y fonctionner un seul jour.

La chose la plus fâcheuse pour une école et le corps enseignant en général, c'est l'immixtion de la presse dans les querelles intérieures d'un établissement d'instruction publique. Un instituteur fait-il usage contre un de ses collègues du dangereux moyen de la publicité, l'offensé saura bien le lui rendre avec les intérêts. S'agit-il de questions scolaires, le public ne s'en inquiète guères que pour rire des *entremangeries professorales* et en prend occasion de porter les jugements les plus défavorables sur le corps enseignant et les écoles elles-mêmes.

Les déplorables suites de l'intervention de la presse politique dans les affaires scolaires se sont manifestées récemment en Saxe et dans le grand-duché de Bade. Dans ce dernier pays, il était question d'améliorer la position des instituteurs et d'élaborer une nouvelle loi scolaire plus progressive que l'ancienne. Mais l'amour propre blessé fit naître un misérable conflit dans les journaux pédagogiques et les ennemis de l'instruction en ont profité pour faire ajourner tous les projets d'amélioration. Quelque chose d'analogue s'est passé à Leipzig, où un article de journal a tué pour quelque temps le progrès scolaire. Il s'agissait cependant tout simplement pour l'auteur de cet article de faire du chantage en faveur d'une nouvelle feuille pédagogique. Les ennemis des écoles se frottent les mains quand ils voient la désunion se glisser dans les rangs des instituteurs et disent avec une triomphante ironie : « Voilà cependant les hommes qui » sont chargés d'élever la jeunesse. »

Quand nous redoutons l'action de la presse politique pour l'école, cela ne signifie pas que nous repoussons la critique; au contraire, nous l'appelons de tous nos vœux; mais il faut, pour qu'elle porte des fruits, qu'elle parte d'un esprit qui aime le progrès et d'un caractère bienveillant. La critique est indispensable au progrès! Que les instituteurs la pratiquent les uns envers les autres, cela vaudra mieux que de la laisser faire aux autorités, au public; le laisser-aller et le panégyrique continu ne sont

pas de la véritable fraternité. Critiquons-nous donc les uns les autres avec ménagement, mais avec franchise, avec liberté.

Un des meilleurs moyens de développer et de pratiquer cette fraternité ou cette *collégialité*, comme dit la *Gazette suisse*, c'est de se venir en aide dans l'adversité, dans les tribulations de la vie. Les sociétés de secours mutuels et les caisses de secours en général ne doivent pas être le produit de la spéculation, mais avant tout l'expression de la fraternité. Un bel exemple de la solidarité, qui doit unir les membres du corps enseignant, a été donné par l'instituteur K. Il s'agissait, dans une commune, d'évincer ou de *démolir*, comme on dit vulgairement (le vulgaire seul devrait penser et s'exprimer ainsi), l'instituteur F., homme cependant digne et capable, mais qui avait un parti contre lui dans la commune; on s'adresse à K., autre instituteur capable, et on lui fait des offres avantageuses pour l'engager à accepter la position de F.; mais K., dans le sentiment de l'injustice qu'on fait à F., refuse la place avantageuse qu'on lui offre. Voilà de la vraie *collégialité*.

Un autre exemple de cette vertu a été donné dans l'Appenzell. Un instituteur avait été évincé de sa place de la manière la plus injuste. Tous ses collègues s'entendent pour ne pas postuler ni accepter la place vacante.

Une autre manière de développer le sentiment de la solidarité entre les instituteurs, c'est de prendre fait et cause pour un instituteur *injustement* destitué. Ce dernier printemps, la conférence de Toggenbourg a protesté contre les vexations dont un régent était l'objet; les chicanes cessèrent. En 1864, les instituteurs fribourgeois, réunis en conférence cantonale à Fribourg, apprirent avec douleur que les institutrices laïques de Châtel-St-Denis avaient été brusquement remplacées par des religieuses. Une députation, dont faisait partie le traducteur de ces lignes, se rendit auprès de la direction de l'instruction publique, mais cette démarche demeura infructueuse. La publicité donnée à ce fait dans les journaux n'eut aucune action sur l'opinion publique dans le canton. A Zurich, en 1839, les instituteurs qui avaient laissé paraître des opinions défavorables au *comité de la foi* furent l'objet des persécutions des partisans de ce comité. Mais l'union des instituteurs triompha de ces épreuves. En Allemagne, à ce qu'il paraît, le courage manque souvent dans les cas analogues. Du moins Disterweg s'en plaignait-il en disant: « les instituteurs sont souvent lâches; ils ne soutiennent pas leurs. »

Le manque de tolérance pour les opinions religieuses et politiques de ses frères est une des principales causes du relâchement des liens de l'amour et de la fraternité. Que d'instituteurs ne divisent pas ces expressions

de *piétistes* et de *libres penseurs* qu'on se jette, non à la face, mais par derrière et dans des conciliabules. Un instituteur est-il honnête, intelligent, laborieux, appliqué à son devoir, utile à la cause de l'éducation, laisse-t-il aux autres la liberté qu'il réclame pour lui, qu'il soit piétiste ou libre penseur, il mérite l'estime de ses collègues. « On prend plus de mouches avec le miel qu'avec le vinaigre. » Discutons avec nos adversaires; ne les dénigrions pas et ne nous faisons pas de leurs croyances ou opinions une arme contre eux.

Mais nous en avons assez dit, peut-être trop, car notre but n'est pas de désunir, mais d'unir, d'harmoniser les contraires. Notre devise est celle de la liberté suisse : *l'union fait la force.*

A. DAGUET.



De la nécessité de quelques réformes dans l'orthographe française.

(Suite.)

» Je sais que chez nous, toutes les fois qu'il est question d'une réforme orthographique, on se figure une tentative comme celle qui fut faite en 1829, sous la direction de M. Marle, par une fraction de la Société grammaticale de Paris. Cette écriture dont les modèles se trouvent dans le petit volume intitulé : *Appel aux Français*, fut reproduite alors dans tous les journaux, et la proposition succomba bientôt et justement sous le ridicule, parce que c'était non pas une réforme, mais un renversement total de notre manière d'écrire.

» Une réforme est tout autre chose. Elle se compose de modifications, fort peu sensibles quand on les prend une à une, et qui toutes ensemble produisent pourtant une différence notable. J'ouvre la grammaire de Régnier-Desmarais, imprimée en 1706, mais qui représente l'orthographe du dix-septième siècle : je trouve en quelques lignes *auroit*, que nous écrivons aujourd'hui *aurait*; *celuy*, et nous mettons *celui*; *receu*, où nous mettons *reçu*; *desja*, où nous mettons *déjà*; *esté*, pour *été*; *cy-dessus*, pour *ci-dessus*, etc., etc. Tous ces mots ont subi la réforme : y a-t-il quelqu'un qui le regrette aujourd'hui ? Et qu'on se garde bien de croire, que cette réforme se soit arrêtée depuis ; elle a continué sa marche insensible, mais constante. Au commencement de ce siècle on écrivait *appercevoir*, *aggréger*, les *enfans*, etc. Et dans vingt ans sans doute on écrira beaucoup de mots autrement que nous ne le faisons.

» Il ne faut donc pas croire qu'une réforme soit toujours une révolution, ni la condamner par cela seul. Cette façon de se jeter dans les extrêmes

empêche d'apprécier avec équité les propositions nouvelles et de comprendre ce qu'elles ont d'avantageux. En fait, ceux qui ont voulu maintenir, envers et contre tous, l'écriture ancienne comme le faisait Regnier-Desmarais à la fin du dix-septième siècle, et ceux qui ont voulu la sacrifier entièrement à la prononciation, comme au seizième siècle Ramus, Meigret, Pelletier, comme Domergue en 1805 dans son *Manuel des étrangers amateurs de la langue française*, ou en 1829 les auteurs de l'*Appel aux Français*, ne devaient avoir et n'ont eu aucun succès. Ces derniers faisaient rire à leurs dépens, et avec raison, parce qu'ils écrivaient un jargon qu'on ne pouvait comprendre ; ceux-là dans le même temps qu'ils soutenaient le *z* comme marque du pluriel après les *e* fermés, les *beautez*, les *trepassez*, ou la distinction nominale de l'*i* voyelle et de l'*i* consonne, de l'*u* voyelle et de l'*u* consonne, voyaient s'introduire d'une part le *j* et le *v* qui supimaient leur distinction, de l'autre les accents qui permettaient d'écrire avec une *s*, les *beautés*, les *trépassés*.

» Mais si les uns et les autres se perdaient dans des propositions insensées et impraticables, les grammairiens philosophes demandaient tout simplement que les changements inévitables de notre orthographe fussent dirigés par des règles fondées sur la raison, au lieu d'être abandonnés aux caprices de l'usage. Dumarsais proposait de dédoubler les consonnes doubles quand elles ne se prononçaient pas et qu'elles contrariaient l'étymologie. Il écrivait donc *home* de *homo*, *doner* de *donare*, *personne* de *persona* et de même *ancienne*, *naturelle*, d'après les masculins.

» Duclos allait un peu plus loin que Dumarsais. Il retranchait une des consonnes doublées quand elles ne se prononçaient pas, quelle que fût l'étymologie. Il écrivait donc *ocasion*, *comun*, *coriger*, malgré le latin *occasio*, *communis*, *corriger* ; et cette suppression n'a rien qui doive effrayer, car l'étymologie est suffisamment indiquée par une seule consonne, d'autant plus que, dans les composés surtout, la première n'est pas une lettre radicale, mais une lettre changée le plus souvent par euphonie. Dans *occasio*, *oc* est pour *ob* ; dans *corriger*, *cor* est pour *cum*, et ainsi le double *c*, la double *r* nous représentent non pas une étymologie réelle, mais une habitude reçue chez les Latins, qui n'a jamais existé chez nous, et que par conséquent nous n'avons aucune raison de maintenir.

» Il en est de même des nasales doublées au féminin de nos adjectifs ou dans nos verbes, comme *bon*, *bonne*, *ancien*, *ancienne*, *don*, *donner*, qui représentaient autrefois une prononciation nasale, laquelle subsiste encore chez quelques vieillards, chez ceux surtout qui ont vécu longtemps dans la province. *Bonne*, *ancienne* et tous les féminins analogues, se pronon-

çaient comme le masculin suivi de la négation *ne*, *bon ne*, *ancien ne*; et c'était pour peindre ce son nasal qu'on avait doublé l'*n*. *Donner* se prononçait de même *don né*; *homme*, *on me*; *femme*, *fan me*. Dans nos adverbes en *mment*, *savamment*, *prudemment*, le son du masculin était aussi conservé; on entendait *savant ment*, *prudent ment*, comme grammaire se prononçait *grand'mère* ainsi que le montre le mot de *Martine* dans les *Femmes savantes*. Dans ces conditions, le doublement de l'*n* ou de l'*m* était rationnel; il est déraisonnable aujourd'hui que nous avons renoncé à cette prononciation nasale si multipliée dans notre ancienne langue; et puisque nous disons *bone*, *anciène*, *savament*, *prudament*, ne serait-il pas convenable de supprimer le signe d'une nasalité qui existait autrefois, qui n'est plus aujourd'hui, et ne se rattache d'ailleurs à rien du tout?

» Duclos substituait encore des *f* et des *t* simples aux *ph* et *th*. Il écrivait *fantaisie*, *fantôme*, *frénésie*, *trône*, *trésor* au lieu de *phantaisie*, *phantôme*, *phrénésie*, *thrône*, *thrésor*. Ces changements sont maintenant adoptés partout, et il faut bien reconnaître que personne ne s'en plaint. L'usage a résisté pour *philosophie*, *physique*, *diphthongue* et beaucoup d'autres. Mais les exemples précédents font facilement prévoir un temps où l'on étendra l'emploi des mêmes signes à toutes les choses semblables.

» Les terminaisons en *ant* et *ent* sont très communes chez nous; elles ont avec le même son la même signification. Aussi Dangeau avait-il pris le parti de les écrire sans exception par *ant*; et j'avoue que quand l'*e* n'est pas une lettre radicale, je ne vois aucune raison pour le préférer à l'*a*. Ainsi tous nos participes présents s'écrivent par *a* qu'ils viennent de participes latins en *ans* ou en *ens*. *Scribens* nous a donné *écrivant*, comme *amans* nous a donné *aimant*, et *présidens*, *présidant*. Mais pour ce dernier et une quarantaine d'autres, il faut bien distinguer: le mot est-il participe? est-il substantif? est-il simple adjetif? Le sens fondamental est toujours le même, l'orthographe diffère. Dans le premier cas seulement on met un *a*, dans les autres c'est un *e*. Ainsi un sénateur, *présidant* une assemblée, en est par cela même le *président*: mais il faut écrire le même mot de deux manières; comme des ruisseaux *affluant* dans une rivière, et qui en sont les *affluents*. Je serais bien obligé à qui me donnerait une bonne raison de cette irrégularité gratuite. Du moins, dira-t-on, absurde ou sensée, cette règle est générale. Non, pas du tout: *gérant* est le participe de *gérer*; *répondant* celui de *répondre*; et quand vous prenez ces mots substantivement, vous les écrivez de même, un *gérant*, un *répondant*, etc., quoiqu'ils se rattachent, comme les précédents, à des participes latins en *ens*, *gérens*, *répondens*. Rien n'y manque; la règle en elle-même est insensée, comme

celle qui nous fait indiquer certains pluriels par l'*x* au lieu l'*s*: quelle qu'elle soit, on a trouvé le moyen d'y mettre des exceptions sans autre résultat que d'augmenter la difficulté de l'étude

» Beauzée, qui fut comme Duclos de l'Académie française, et qui voulait aussi introduire dans notre orthographe des réformes utiles, mettait au premier rang pour cet objet le juste emploi des signes orthographiques, c'est-à-dire des accents, de l'apostrophe, du tréma, de la cédille, du trait-d'union. Il ne s'agissait pour lui que d'en étendre et d'en régulariser l'usage; il a donné un exemple aussi utile qu'ingénieux de l'emploi qu'on pouvait en faire, quand il a proposé de mettre une cédille sous le *t* prononcé comme l'*s*, dans *minutie*, *portion*, *ambitieux*, etc. N'est-il pas, en effet, un peu honteux pour notre écriture que nous ayons tant de mots qui s'écrivent de même et se prononcent différemment? des *inventions*, et nous *inventions*: un *négligent*, et ils *négligent*; tu *as*, et un *as*; *arguer*, tirer un argument, et *arguer*, terme de tireur d'or, faire passer l'or et l'argent dans l'argue. Et, chose curieuse! nous n'avons par devers nous aucun moyen de les faire distinguer. Un signe orthographique mis à propos suffirait souvent à dissiper notre indécision: et il était impossible d'en trouver un plus convenable pour indiquer le son sifflant dans le *t* que celui qui indique le même son dans le *c*.

» Beauzée, à l'aide du même signe, résolvait une autre difficulté de notre orthographe. Le son chuintant de *chat*, *cher*, *chien*, etc., s'exprime chez nous par le digramme *ch*. Ce digramme, à son tour, représente-t-il toujours le son chuintant fort? Hélas, non: *archange*, *chersonnèse*, *chirographaires*, *archiépiscopat*, *chrétien*, *chlamide*, *Baruch*, *Munich*, doivent être prononcés comme s'il y avait un *k*: *kersonnèze*, *kirographaire*, etc. Beauzée proposait donc de conserver le *ch* ordinaire pour ce dernier cas; et puisque le son chuintant est une espèce de son sifflant, de le marquer avec un *c* cédille: *çhat*, *çher*, *çhien*.

» Quoiqu'il en soit, les règles de Dumarsais et de Duclos, et le bon emploi des signes orthographiques recommandé par Beauzée seront nécessairement la base de toute réforme rationnelle, c'est à dire où l'on voudra conserver dans l'écriture les analogies d'idées indiquées par les lettres semblables dans les familles des mots, et en même tems se rapprocher de la prononciation, comme on a toujours cherché à le faire.

» Il serait bien à désirer que l'Académie française se fût dès longtemps occupée de cette partie importante de ses attributions. Malheureusement elle s'est bornée à recueillir les faits, ou, comme elle le dit, à constater l'usage, sans même examiner toujours si cet usage était bon. D'un autre

côté, quoiqu'elle ait eu dans son sein la plupart de nos bons grammairiens, Regnier-Desmarais, Dangeau, Girard, Duclous, Condillac, Beauzée, de Tracy, Sylvestre de Sacy et même Domergue, si on peut le compter, les questions purement grammaticales l'ont fort peu intéressée ; et c'est à cela qu'on doit en partie les fautes considérables qu'elle a laissé subsister dans son livre et que M. Littré dans le sien a trop souvent l'occasion de relever.

» Pour en citer quelques exemples (car nos lecteurs savent combien je déteste les lieux communs et les accusations générales sans preuves à l'appui), si l'Académie eût obéi aux inspirations de la science, aurait-elle toléré des mots aussi mal écrits que *dessiller* qui vient de *cil* et devait par conséquent s'écrire *déciller*? que *forcené* qui semble ici venir de *force* tandis qu'il est fait de *fors* et de *sens* (hors de sens) et devait par conséquent s'écrire *forséné*? que *contraindre* qui, comme *astreindre*, *êtreindre*, *restreindre*, vient du latin *stringere* ou de son composé et devait, comme tous les autres mots de la même famille, s'écrire par un *e* et non par un *a*? qu'*enfreindre* qui devrait, au contraire, s'écrire par un *a*, puisqu'il se rattache à *frangere* et que dans toute sa famille on voit cet *a* reparaître : *fraction*, *infraction*, *effraction*, *diffraction*, *réfraction*, *frange*, *réfrangible*.

» L'Académie française, prise en corps, n'offre donc aucune garantie quant à la bonne écriture des mots ; mais une commission dans le genre de celle qu'a établie le roi des Belges, dans laquelle entreraient naturellement d'ailleurs les académiciens qui s'occupent du dictionnaire, en compagnie avec d'autres savants qui, comme M. Leclerc, M. Littré, M. Ampère, aujourd'hui si regretté, se sont profondément occupés de la langue française, proposerait certainement un système rationnel, dont le résultat immédiat serait de faire écrire correctement tous ceux qui sauraient la grammaire et subsidiairement de maintenir la langue dans sa pureté par l'influence réciproque de l'écriture et de la prononciation.

» J'ai entre les mains des ouvrages d'hommes qui enseignent le français à l'étranger ; il est facile de voir que leur prononciation n'est pas du tout celle du français de notre époque ; et comment le serait-elle ? ils n'ont pour se guider, en dehors de l'usage et de la conversation qui leur manquent, qu'une écriture fautive chargée de lettres parasites qu'ils croient devoir être prononcées et qui sont en effet muettes. C'est là le défaut qu'un bon système d'orthographe devrait faire disparaître ; sans doute, il ne donnerait pas, soit aux étrangers, soit aux provinciaux, la prononciation si délicate et si douce de la bonne compagnie française ; mais en conservant soigneusement toutes les lettres caractéristiques de l'étymologie ou des

familles des mots et celles qui indiquent leurs relations grammaticales, il écarterait les signes qui ne signifient rien ou signifient le contraire de ce qu'ils devraient indiquer. De là, ce double avantage, que la prononciation serait représentée exactement, sinon dans ses finesse, au moins dans son ensemble, et que les changements que le temps y introduit sans cesse et qui altèrent la langue malgré nous, seraient sensiblement ralentis une fois qu'on aurait dans les livres imprimés un type partout accepté de la *prononciation normale.* »

MUSIQUE POPULAIRE

(Suite.)

(Voir n° 19.)

N° 12. *De l'étendue de la gamme.* — Ce n'est pas arbitrairement qu'on a donné à la gamme l'étendue d'une octave (huit degrés). C'est la nature ou plutôt le créateur qui l'a voulu ainsi en accordant la voix de femme ou d'enfant, une octave au dessus de la voix d'homme ; ensorte que ces deux voix en paraissant chanter la gamme à *l'unisson*, c'est-à-dire au même degré, la chantent en réalité à une octave de différence. Lorsque la voix d'homme arrive au 8^{me} degré, la voix de femme commence au même point d'élévation, son 1^{er}. Il est facile de s'en assurer en faisant chanter ensemble aux deux voix différentes une gamme écrite au même degré, puis ensuite en l'écrivant une octave plus haut pour la voix d'homme, ou une plus bas pour la voix de femme. Dans la première épreuve on remarquera facilement que le son produit par la voix d'homme (indépendamment du timbre) est plus grave, on l'entendra bourdonner une octave au dessous. Dans le second cas on ne saisira qu'un son. Voilà pourquoi il est de très mauvais goût de faire chanter des chœurs écrits pour voix mixtes, c'est-à-dire hommes et femmes, par des voix d'hommes seulement, et vice-versa, car alors les parties d'accompagnement se trouveront quelquefois au dessus des parties supérieures et même du chant, ce qui produit un très mauvais déplacement de l'harmonie. Dans l'étendue de l'octave sont contenus tous les intervalles simples, tous les effets harmoniques, qui se répètent exactement dans les mêmes rapports à chaque octave superposée.

N° 13. *Des signes d'intonation.* — Le son n'étant pas une chose visible, palpable, on doit choisir pour en représenter les degrés divers des signes conventionnels. Il importe que ces signes soient aussi simples, complets, et peu nombreux que possible, afin de ne pas en charger inutilement la

mémoire et de laisser à l'élève toute sa liberté pour apprendre à connaître l'*idée*, c'est-à-dire le son, sans lui faire perdre un temps précieux à l'étude de signes qui ne font que l'embarrasser, le décourager souvent, par leur incohérence et leur trop grande multiplicité. Il est d'une importance capitale que la même idée soit toujours représentée par le même signe, que celui-ci ne représente jamais plusieurs idées différentes, et vice-versa. Le contraire pourtant se rencontre à chaque pas dans la notation usuelle. Par exemple : sans changer de place ni de forme, une note peut changer de nom, d'intonation, de fonction, de durée, selon la clé, l'armure, le ton, le chiffre de mesure. D'autres fois, au contraire, en changeant de place et de forme, elle conserve le même nom, le même son, etc., toujours selon la clé, l'armure, etc. Que dirait-on d'un instituteur qui, pour rappeler à ses élèves l'idée d'un cheval, la représenterait tantôt par ce mot, tantôt par les mots chien, courge ou d'autres, ou qui voulant leur faire la description d'une mouche, exposerait à leurs yeux un lézard, une tortue ou tel autre animal. Voilà pourtant la logique à laquelle se trouve réduit l'enseignement des *signes* de la musique ancienne. Aussi estimons-nous qu'il est du devoir de tout ami du progrès réel, de saluer avec vénération les grands noms de J.-J. Rousseau, Galin, Paris, Chevé, qui se sont mis courageusement à l'œuvre pour chercher les moyens de rendre l'étude de la musique plus rationnelle et par conséquent plus facile. Leurs peines et leur martyre même n'ont pas été inutiles, car aujourd'hui qu'ils ont tous disparus de la lice, leur œuvre grandit sans cesse et il n'est pas un homme vraiment impartial, pas une intelligence supérieure qui ne leur rende justice et ne concoure à réaliser leur noble projet. Et que l'on ne croie pas que cette grande œuvre consiste en un simple remplacement de certains signes par d'autres. C'est tout une nouvelle théorie, ou plutôt la théorie musicale, découverte par l'analyse scientifique, rapprochée des faits et appuyée sur les chefs-d'œuvres des grands génies qui ont illustré l'art musical. C'est un rayon resplendissant, illuminant les profonds mystères de la science de l'harmonie. C'est l'enseignement rendu possible aux maîtres, et compréhensible aux petits.

Mais revenons à nos signes d'intonation.

Nous l'avons déjà dit, la musique vocale et instrumentale sont deux choses très différentes. Il convient donc d'avoir pour chacune des signes différents aussi, au moins jusqu'à ce que nous possédions des instruments plus parfaits au point de vue de la transposition, et que quelque puissante autorité musicale prenne l'initiative d'une manière plus rationnelle d'enseigner généralement la musique instrumentale. En attendant, nous

conservons pour celle-ci les signes actuels, tout en simplifiant autant que possible. Nous en dirons un mot plus tard.

Quant à la musique vocale, c'est à dire la musique proprement dite, le système de notation chiffrée tel qu'il est enseigné par l'école Galin-Paris-Chevé, nous paraît réaliser toutes les conditions de clarté, de simplicité et de logique.

L'échelle musicale étant une succession de sons ayant entre eux des rapports exacts, aucun signe ne convient mieux que le chiffre pour exprimer ces idées de rapports et pour désigner les degrés de l'échelle. Cette notation permet à chacun de lire et écrire la musique facilement, car tout le monde sait faire un chiffre. Elle simplifie et rend beaucoup moins chère l'impression de la musique, la correspondance musicale ; le compositeur peut fixer instantanément et en tous lieux ses idées fugitives. Dieu sait combien il s'en est déjà perdu et des meilleures. Tout cela indépendamment de l'étude musicale mise à la portée de tous sans exception, et arrivant ainsi à réaliser le rêve des vrais amis de cet art moralisant, de cette source infinie de pures jouissances, diversions heureuses aux rudes labeurs des champs et de l'atelier, aux calculs énervants du comptoir, aux ennuis mordants de la riche oisiveté.

Il n'est pas un maître enseignant par notre méthode qui n'ait constaté nvariablement, que par nos signes le petit enfant apprend plus vite et plus sûrement à lire la musique, c'est-à-dire à chanter sans serinage, qu'à lire dans un livre. L'ancien système peut-il en présenter autant ? Hélas, la réponse est facile et écrasante de réalité. Sur cent personnes sachant lire et écrire, combien en trouve-t-on sachant lire la musique et en connaissant la théorie, qui est, cependant, lorsqu'elle est bien expliquée, de beaucoup plus facile que les interminables règles et exceptions de l'orthographe. A l'œuvre donc, amis du progrès, adversaires de l'antique routine. Secondez nos efforts de tout votre pouvoir. C'est à la sainte cohorte des instituteurs de la jeunesse qu'appartient l'honneur d'élever le nouvel édifice, sans oublier que l'ancien a eu peut-être son utilité en son temps.

PRATIQUE.

5^{me} leçon. — Les trois sons principaux de la gamme, do, mi, sol, servent de point d'appui pour trouver les autres. Le do aide à trouver le ré et le si. Chaque fois que l'on voudra produire un ré, il faudra penser au mot ré-do, comme si l'on devait le chanter en entier. De même pour si-do, qui est un autre mot. La pensée doit jouer un très grand rôle dans le solfège. Un son ne peut pas être pris isolément, il faut toujours le rapporter par la pensée à un autre son connu. En effet, comment trouve-

ra-t-on un ré, un mi, c'est-à-dire un second, un troisième échelon, si on ne les rapporte à un premier. Aussi est-il très important d'habituer les enfants à ce travail intellectuel.

Etude de do-ré-sol et sol-ré-do. Ici le son important c'est le ré, puisque les deux autres do-sol sont déjà connus. Il faudra donc forcer le son du ré, le tenir plus longtemps, l'écouter attentivement.

Demandez: *do ré ré do — do ré mi ré do — do ré mi fa ré do — do ré mi fa sol — ré do — do ré sol*, plusieurs fois.— *Do ré do sol — do ré sol sol ré do — sol ré do — do ré sol — sol ré do* plusieurs fois. Puis au tableau.

Exercice de mesure. Mesure à trois temps. — Trois directions différentes de la main. 1^{er} temps en bas, 2^{me} à droite, 3^{me} en haut. Toujours deux mouvements de la main pour chaque temps. Faites dire le mot *ta é* à chaque temps, puis le mot des moitiés *ta té*. Enfin alternativement et sans arrêt, mesure à deux et à trois temps, le mot des entiers et des moitiés. Quand vos élèves seront bien rompus à cela, ce sera le moment de leur faire des exercices de mesure.

A trois temps. 4 2 3 | 4 5 4 | 3 2 1 | 2 5 5 | 2 5 5 | 2 1 1 | 2 1 1 | 4 5 2
4 3 5 | 5 3 4 | 4 2 3 | 4 3 2 | 4 3 2 | 1 5 3 | 4 5 4 | 3 2 5 | 4 3 5 | 4 —
Procédez de la manière indiquée page 317 de l'*Educateur*.

(A suivre.)

Alphonse MEYLAN.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Compte-rendu des conférences générales des instituteurs neuchâtelois pour l'année 1866, publié par la société pédagogique du canton avec le concours de l'Etat. Neuchâtel, imprimerie de Montandon frères, 1867.

Cet opuscule de 154 pages est un précis intéressant des travaux pédagogiques des régents neuchâtelois pendant l'année dernière.

Nous nous occuperons ici plus particulièrement des deux questions suivantes proposées d'un commun accord par la direction de l'instruction publique et par le comité central de la société pédagogique neuchâteloise aux méditations des instituteurs primaires du canton.

1^o *De la matière et de l'importance des travaux domestiques faits par les élèves, et des limites dans lesquelles on peut les exiger.*

2^o *Des moyens dont un instituteur doit faire usage pour maintenir l'ordre dans son école. — De la discipline préventive.*

Une troisième question concernant le matériel d'école, a été renvoyée aux conférences de cette année.

Soumises à l'examen des membres du corps enseignant primaire, ces questions ont été d'abord discutées dans les conférences de district, puis un sociétaire a été chargé de résumer la discussion et d'en faire rapport à

la conférence cantonale qui dure trois jours. La lecture des différents rapports est suivie d'une discussion générale, toujours animée et attrayante, à laquelle prennent part les membres honoraires comme les membres actifs.

Nous avons eu dernièrement, le 1^{er} octobre, pour la seconde fois, l'avantage d'être témoin de la vie, de l'animation et des travaux fort intéressants de la section neuchâteloise. Après avoir entendu les rapports, les discussions, les aspirations généreuses de plusieurs d'entre eux, nous avons pu nous convaincre à nouveau de l'émulation et du progrès qui résultent pour l'instituteur et pour l'école des conférences générales et périodiques organisées comme à Neuchâtel. Que les instituteurs de ce canton persévérent donc dans cette bonne voie et ils ne tarderont pas à occuper le premier rang, s'ils ne l'occupent déjà, parmi les instituteurs de la Suisse.

Quand on connaît l'activité, le zèle, le discernement que les régents neuchâtelois apportent dans leurs conférences particulières et générales, il suffit de faire ressortir ici le caractère pratique des deux questions précitées pour que le lecteur comprenne le fruit que le jeune instituteur peut retirer de ces sages et intéressantes délibérations.

Nous avons parcouru avec beaucoup d'intérêt le résumé des conférences et des travaux pédagogiques de 1866, et nous nous faisons un plaisir et un devoir d'en recommander la lecture à nos jeunes collègues des autres cantons de la Suisse romande. Ils y rencontreront une foule de détails piquants, vrais, instructifs, glanés dans le champ vaste et fécond de l'éducation, résultat précieux de cet esprit d'observation et de recherche si utile dans toutes les conditions de la vie.

Les débutants surtout y trouveront de sages conseils et d'utiles directions sur les *travaux domestiques* des élèves, et sur l'importante question *bonne discipline*, condition *sine qua non* d'une bonne école et des progrès rapides des élèves. Ils feront là une ample provision d'excellentes idées qu'ont dictées le savoir et l'expérience, et qui leur serviront de boussole, dans les essais et les tâtonnements auxquels se livre le novice inexpérimenté, tâtonnements et hésitations qui retardent les progrès et découragent souvent les élèves. — La lecture de cet opuscule intéressera vivement aussi les parents soucieux de l'instruction de leurs enfants. Nous n'osons faire de citation de crainte de ne pas savoir nous limiter dans le nombre des passages que nous aimeraissons mettre sous les yeux du lecteur.

Chacun voudra donc pour la modique somme de 1 franc profiter des excellentes choses que renferme le précis des travaux pédagogiques de la section neuchâteloise.

O. PAUCHARD.

Carte de la Suisse, d'après celle de Dufour, par Leuzinger.

De tous les instituteurs qui ont visité l'exposition de Soleure et ont eu le plaisir d'y voir déployée la grande carte de Dufour, il en est peu qui n'aient exprimé le désir de la posséder sur une échelle réduite. Ce désir peut être satisfait. M. Rodolphe Leuzinger, qui est un maître dans son art, et qui a travaillé à la carte Dufour, vient de publier une carte réduite au 1/400000^e et l'a rendue portative, de manière qu'elle soit d'un usage commode à l'école et en voyage. La carte de Leuzinger a 3 pieds de largeur et 21 pouces de hauteur. Elle se distingue de plus de toutes les cartes existantes par la clarté, la précision et une reproduction saillante qui

imité presque le relief. Le prix de cette carte est de 10 francs. Il y a quelque temps la carte du canton de Berne avait paru par les soins du même artiste et éditée par M. Kutter, ingénieur. C'est une œuvre splendide (*Berner-Schulfreud*).

CHRONIQUE SCOLAIRE

LUCERNE. — Le directeur de l'école normale de Lucerne, M. Dula, a accepté son appel à Wettingen et tous les efforts faits pour le retenir ont échoué! C'est la seconde fois que le professeur et chef d'école quitte son canton natal. La première fois, en 1842, son départ fut l'œuvre du parti ultramontain; aujourd'hui, c'est devant le système adopté par le Conseil d'Etat radical en matière d'instruction publique que M. Dula se retire. Or, comme le fait observer la *Nouvelle Gazette des écoles bernoises*, M. Dula est sans contredit l'un des pédagogues les plus distingués de la Suisse et il sera très difficile à remplacer, surtout par un enfant du pays. A Lucerne, cependant, on paraît tenir à cette qualité plus que dans certains cantons où c'est un titre à la faveur des chefs de l'instruction publique que d'être étranger à la Suisse et surtout de venir en droite ligne de France où les médiocrités cependant ne font pas plus défaut qu'ailleurs. Il ne peut pas être question de Parisien à Lucerne. Mais la Suisse allemande a aussi ses dadas et ses marottes. Il fut un temps où il fallait être de l'Allemagne du nord et venir en droite ligne de Berlin pour être quelque chose à Berne et à Zurich. La prussomanie avait même pénétré dans la Suisse française. Cette maladie a un peu passé depuis certaines expériences.

Pour revenir à M. Dula, nous ajouterons que la motion ayant été faite en Grand Conseil de remercier M. Dula des longs et bons services qu'il a rendu à l'instruction publique, l'opposition n'a pas eu le cœur de s'y rallier, on craignait sans doute de se donner un démenti.

TESSIN. — La Société des instituteurs et la Société des amis de l'éducation populaire se sont réunies à Mendrisio, les 11, 12 et 13 octobre, pour célébrer entr'autres l'inauguration d'un monument élevé à l'un des hommes qui ont le mieux mérité de la patrie tessinoise et de l'éducation dans ce pays, M. Sébastien Béroldingen. Aux amis de l'éducation populaire, s'étaient jointes d'autres sociétés, comme celle des officiers, des carabiniers, des tisseurs de soie. Le gouvernement du Tessin s'était fait représenter à la fête. Le cortège s'ouvrait par les écoles.

BELGIQUE. — Ce pays a perdu un instituteur de premier ordre dans la personne de M. Théophile Rimbaut, que ses talents, son zèle et ses nobles qualités avaient rendu cher aux habitants de la commune de Marquain et célèbre dans tout le pays. M. Rimbaut était né en 1823 à Leuze. Elève de l'école normale de Bonne-Espérance il devint, après quelques années d'enseignement à Gosselin, instituteur à Marquain, où il enseignait depuis 10 ans quand le mort est venue le frapper. Franc, loyal, pieux, désintéressé, excellent père de famille, M. Théophile Rimbaut laisse encore un nom par les nombreux écrits dont il a enrichi les recueils pédagogiques de son pays et qu'on trouve chez M. Castermann, libraire-éditeur, à Tournai. C'est, entr'autres, une série d'opuscules dramatiques pour la jeunesse. On en compte plus de 30. Le *Progrès de Bruxelles*, auquel nous

empruntons ces détails, nous donne la liste de ces opuscules dont nous aurions aimé à trouver un compte-rendu dans cet excellent journal qui maintient sa place parmi les meilleures revues pédagogiques de l'Europe.

L'enseignement privé rivalise dans ce pays avec l'enseignement public. On cite comme l'un des établissements les plus renommés, le pensionnat d'Anvers, dirigé par M. Wynen-Bierque, le délégué de la Belgique au congrès pédagogique de Fribourg en 1866. Le pensionnat anversois a des élèves de tous pays. On y suit, dit le *Progrès*, les idées progressives et on y emploie pour former le cœur et l'esprit des enfants, les ouvrages et les méthodes de Jacob, Kleyer, Darnell, Ollendorf, Georg, Girard, Dies-terweg, Daguet, de Guimps et Dupanloup.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES DU CANTON DE VAUD

Le Département rappelle aux commissions d'écoles que les régents et régentes qui estiment être au bénéfice des articles 55 et 57 de la loi scolaire relatifs à *l'augmentation de traitement pour années de service*, doivent faire constater leurs droits d'ici au 1^{er} décembre prochain.

1^o A cet effet, ils transmettront par les commissions d'écoles au Département de l'instruction publique et des cultes leurs attestations de 5, de 10, de 15, de 20 ans précédemment obtenues, et ceux qui atteignent pour la première fois avant le 31 décembre l'une ou l'autre des 3 dernières périodes de service, transmettront avec la précédente attestation leurs brevets de nomination.

2^o Ceux qui ont atteint les 5 ans de service avant la fin de l'année, produiront leurs brevets de nomination avec bordereau des pièces.

3^o Tous accompagneront leur demande de déclarations d'autorités scolaires constatant la durée de leurs fonctions.

4^o Si le régent ou la régente a changé de régence depuis la date de la dernière attestation, cette mutation sera exactement indiquée.

5^o La commission d'école aura soin d'indiquer si l'école est permanente ou temporaire.

Nota. Les régents ou régentes qui ne feront pas parvenir leur demande dans le terme fixé, s'exposeront à un retard d'une année pour le paiement de l'augmentation.

Lausanne, le 23 octobre 1867.

Secrétariat du Département.

MOUTIERS (Jura bernois) La place de régent de la première classe, comprenant environ 30 élèves, est mise au concours. Obligations : outre celles prescrites par la loi, l'instituteur enseignera :

a) la langue allemande ; b) les principes de la littérature française ; c) les principes des mathématiques ; d) les éléments de la tenue des livres ; e) les éléments des sciences naturelles plus spécialement dans leurs rapports à l'agriculture et à l'industrie ; f) l'histoire générale. Il sera en outre chargé de la direction et de la surveillance des autres classes et cherchera à imprimer dans l'enseignement et dans la discipline un caractère d'unité. — Traitement 1600 fr., y compris la subvention de l'Etat, sans préjudice éventuel de 200 francs, plus un logement convenable, demi-journal de terrain et trois toises de bois.

Les aspirants devront se faire inscrire chez M. le président des écoles à Moutiers.